



Association loi de 1901 enregistrée en Préfecture
Le 4 février 2013 N° W332015033
Siège : 13 Les Prés de l'Eglise 33370 POMPIGNAC
pse.33@orange.fr

Pour la **deuxième fois** PSE gagne un procès contre la mairie de Pompignac.

Au cours de ses 6 ans d'existence, notre association Pompignac Sauvegarde Environnement a demandé 9 fois au maire de Pompignac de disposer d'une salle de réunion afin de tenir ses assemblées générales. Nous avons alerté les conseillers municipaux, dont nous n'avons obtenu aucune réaction.

Lassé de nos demandes, Denis Lopez a pris successivement trois arrêtés municipaux liberticides empêchant l'attribution d'une salle communale à notre association.

En réponse à cette décision anti démocratique, nous avons porté plainte auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les arguments avancés par le maire ont été rejetés par le Tribunal Administratif, qui, suivant les recommandations du Rapporteur Public a décidé :

PSE ne peut être considéré comme une association politique
Les arrêtés constituent une atteinte aux libertés fondamentales.
La mairie de Pompignac devra verser la somme de 1 500 euros à l'association Pompignac Sauvegarde Environnement.

Que pouvons nous conclure de cette obstination à refuser l'expression démocratique? Le maire de Pompignac ne supporte pas qu'un groupement de citoyens ou une association, aient des opinions différentes des siennes. Pourquoi ? Elu pour 6 ans, il ne peut être mis en minorité que par ses conseillers municipaux, lesquels, à ce jour, ne se sont jamais opposés à ses décisions. Que craint il ?

Quand Denis Lopez était Président de l'association « Mieux vivre à Pompignac », il disposait d'une salle accordée par la mairie, sans aucun souci, pour organiser ses réunions. Cependant lui même menait campagne pour accéder au siège de maire de Pompignac !

Suite à cette condamnation, le maire a dû à contre cœur nous accorder un stand au forum des associations...

Nous ne pouvons qu'espérer que lors de la prochaine mandature, de telles pratiques antidémocratiques soient définitivement bannies.